

12 octobre 1526

« Ce jour la chambre ordonne durant le temps des vacacions de mander le sr de la Barre prévost de Paris lieutenant du Roy en ceste ville, auquel a esté remonstré que le Roy avoit envoyé deux archers de sa garde pour mectre Loys Berquin prisonnier en la conciergerie de ceans au chasteau du Louvre. A quoy lad. chambre n'a voullu obtempérer veu le crime dont led. Berquin est accusé et le scandalle qui en pourroit advenir si led. Berquin eschappoit desd. prisons céans et qu'il en fust fait justice..... qu'il porteroit » [texte interrompu]

AN X1<sup>a</sup> 1529, f<sup>o</sup> 445.

Au bailli de la Barre, venu pour s'enquérir, on exposa que Le Louvre n'était pas une prison sûre et que les travaux en cours y favorisaient une évasion. De La Barre était d'ailleurs admis à voir le prisonnier qu'il trouvait bien portant et auquel il faisait obtenir l'autorisation de recevoir des livres.